

Les présentes Conditions Particulières (ci-après les « Conditions Particulières de SafeLab ») s'appliquent à l'ensemble des services commercialisés sous la marque SafeLab, incluant notamment les audits, évaluations, notations, analyses de maturité, rapports, scores, recommandations et services connexes.

Article §1 — Champ d'application et hiérarchie contractuelle

SafeLab est une offre opérée par NANOBE CORPORATION. Les Conditions Particulières de SafeLab complètent et précisent les Conditions Générales de NANOBE CORPORATION.

En cas de contradiction entre les documents contractuels, l'ordre de priorité suivant s'applique :

1. Offre ou bon de commande signé (le cas échéant),
2. Conditions Particulières SafeLab (SafeLab.be/legal),
3. Conditions Générales Nanobe (nanobe.be/legal),
4. Tout autre document ou communication.

L'acceptation d'un service SafeLab implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Particulières de SafeLab et des Conditions Générales de NANOBE CORPORATION.

Article §2 — Nature des services SafeLab

Les services SafeLab consistent exclusivement en des prestations d'analyse, d'évaluation, de conseil et de restitution, comprenant notamment :

- des audits structurés (dimensions, domaines, indicateurs),
- des évaluations de posture cybersécurité, conformité et gouvernance,
- un score de synthèse (SafeScore™),
- des rapports, tableaux de bord et recommandations.

Les services SafeLab :

- ne constituent ni une certification, ni une homologation officielle,
- ne garantissent aucune conformité légale, réglementaire ou normative,
- ne remplacent pas les obligations légales propres au client ni les contrôles d'autorités compétentes.
- SafeLab fournit une aide à la décision, fondée sur les informations disponibles au moment de l'analyse.

Article §3 — Obligation de moyens – absence d'obligation de résultat

Conformément aux Conditions Générales de NANOBE CORPORATION, les prestations SafeLab sont soumises à une obligation de moyens exclusive. NANOBE CORPORATION ne garantit notamment pas :

- l'absence de failles, incidents ou cyberattaques,
- la conformité complète à un cadre réglementaire (NIS2, GDPR, DORA, ISO, etc.),
- l'exactitude absolue des scores ou indicateurs produits.
- Les résultats SafeLab sont contextuels, évolutifs et dépendants des informations fournies par le client.

Article §4 — Dépendance aux informations fournies par le client

Le client reconnaît que :

- les analyses SafeLab reposent en grande partie sur des informations, déclarations, documents et accès fournis par lui,
- toute information incomplète, erronée, obsolète ou dissimulée impacte directement la qualité des résultats.
- NANOBE CORPORATION ne peut être tenue responsable :
- des conséquences d'informations inexacts ou incomplètes,
- des décisions prises par le client sur base des livrables SafeLab.

Article §5 — Portée et limites du SafeScore™

Le SafeScore™ est un indicateur synthétique propriétaire :

- calculé selon une méthodologie interne,
- basé sur un instant donné (« photographie à date »),
- destiné à un usage interne, comparatif ou décisionnel.
- Le SafeScore™ :
- n'est pas opposable à des tiers,
- ne peut être présenté comme une certification, une garantie ou un label officiel,
- ne peut être utilisé à des fins commerciales externes sans accord écrit préalable de NANOBE CORPORATION.

Article §6 — Utilisation des livrables et propriété intellectuelle

Sauf stipulation contraire :

- l'ensemble des méthodologies, modèles, grilles, scores, indicateurs, algorithmes, visuels et structures SafeLab demeurent la propriété exclusive de NANOBE CORPORATION,
- le client dispose d'un droit d'usage interne non exclusif des livrables remis.
- Toute reproduction, diffusion, publication, adaptation ou communication à des tiers (y compris autorités, partenaires, assureurs ou investisseurs) est interdite sans autorisation écrite préalable.

Article §7 — Confidentialité et données

Les informations collectées dans le cadre des services SafeLab sont traitées de manière confidentielle.

Lorsque des données à caractère personnel sont traitées :

- NANOBE CORPORATION agit conformément au RGPD,
- un accord de traitement (DPA) distinct s'applique le cas échéant, conformément aux Conditions Générales de NANOBE CORPORATION.
- En l'absence de DPA, SafeLab limite strictement l'accès aux données personnelles à ce qui est nécessaire à l'exécution technique de la mission.

Article §8 — Suspension ou limitation des services

Sans préjudice des Conditions Générales de NANOBE CORPORATION, NANOBE CORPORATION se réserve le droit de :

- suspendre ou limiter les services SafeLab en cas de non-paiement,
- refuser l'accès à certains périmètres si les conditions minimales de sécurité ou de collaboration ne sont pas réunies,
- interrompre une analyse si les informations fournies sont manifestement insuffisantes ou incohérentes.
- Les prestations déjà réalisées restent intégralement dues.

Article §9 — Responsabilité spécifique SafeLab

La responsabilité de NANOBE CORPORATION dans le cadre des services SafeLab est strictement limitée conformément aux Conditions Générales de NANOBE CORPORATION.

Sont notamment exclus :

- les dommages indirects,
- les pertes d'exploitation,
- les sanctions administratives ou pénales,
- les incidents de sécurité survenus avant ou après l'audit.

Article §10 — Évolution de l'offre SafeLab

NANOBE CORPORATION se réserve le droit de :

- faire évoluer la méthodologie SafeLab,
- modifier les dimensions, domaines, indicateurs ou modes de restitution,
- faire évoluer le calcul du SafeScore™.
- Ces évolutions ne constituent pas une modification contractuelle rétroactive.

Article §11 — Droit applicable et juridiction

Les présentes Conditions Particulières de SafeLab sont soumises au droit belge.

Toute contestation relève exclusivement des juridictions compétentes prévues dans les Conditions Générales de NANOBE CORPORATION.